



Peut-on divorcer en france si marié en europe (ue)

Par **Maria212**, le **19/11/2009** à **20:30**

Bonjour,

je réside dans l'un des pays membre de l'Union Européenne, où je me suis mariée et j'envisage de rentrer en France et de divorcer en France.

Je suis séparée depuis 1 an et mon conjoint réside à l'étranger hors UE.

Quel est le délai pour pouvoir divorcer après mon retour? Est-ce que mon conjoint doit se rendre devant le tribunal?

Merci